

Le 26/08/15

Les statistiques IMS Pharmastat du mois de juillet 2015 montrent une perte de marge de 21 millions d'euros par rapport à 2014, soit une baisse de 4,48 % qui s'ajoute à la perte de marge de 52 millions du premier semestre 2015.

Cet honoraire à la boîte ne nous protège pas des baisses de prix. De plus, son affichage déconnecté du prix du médicament nous expose aux critiques des patients. Soumis à une réforme similaire, les pharmaciens néerlandais en font également les frais.

**Sur les 7 premiers mois de l'année 2015
le chiffre d'affaires chute de 1,52 % et la marge perd 2,25%.
EXPRIMEZ VOTRE DÉSACCORD, IL EST TEMPS !**

Dans la même période, la CNAM annonce que le poste médicament progresse de 2.5 % en intégrant le remboursement des médicaments délivrés à l'hôpital et comptabilisés dans l'enveloppe de ville. Le piège est en train de se refermer et nous devons renforcer notre protestation auprès du directeur de l'UNCAM pour lui demander de relancer au plus vite des négociations avant l'étape de 2016. **8000 officines se sont déjà mobilisées.** Réagissez rapidement afin de ne pas subir les nouvelles baisses de prix prévues par le PLFSS 2016.

Gilles BONNEFOND

MEDICAMENTS REMBOURSABLES : Données IMS PHARMASTAT						
Total Metropole	Unités	Total Ordonnances	Ordonnances de 5 lignes et plus	CA PPUB TTC (avec hono en 2015)	Rémunération totale avec honoraires HT	Delta Rémunération
juil-14	227 527 084	49 448 941	7 459 591	2 252 733 260 €	470 971 257 €	<i>perte</i>
juil-15	220 172 298	48 485 619	7 157 923	2 202 486 056 €	449 849 636 €	↓ -21 121 622 €
	-3,23%	-1,95%	-4,04%	-2,23%	-4,48%	

Tampon de l'officine



Monsieur Nicolas REVEL
Directeur Général de la CNAMTS
50 Avenue du Professeur André Lemierre
75986 PARIS Cedex 20

Le, _____ 2015

Monsieur le Directeur Général,

Je soussigné (e) _____

Pharmacien à _____

vous demande de relancer immédiatement une négociation et de revenir sur cette réforme du mode de rémunération de la pharmacie d'officine.

Nous vous demandons de rechercher un accord avec l'ensemble des syndicats représentatifs de la profession, c'est la seule garantie pour une adhésion de la majorité des pharmaciens.

La modification du mode de rémunération ne peut être acceptée que par un large consensus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Signature